



divorce pour faute et autorite parentale

Par **joa31**, le **17/02/2012** à **14:12**

voilà ma question, mon mari a été condamné en janvier 2012 pour violences volontaires envers moi avec usage d'arme blanche et pour violences volontaires sur ma fille de 14 ans (coup de poing)il a été condamné à 1 an avec sursis et 2 ans sans contacts avec les victimes et de notre département, cependant le jugement ne fait pas état de mes deux petits garçons témoins de la scène et mon mari veut obtenir un droit sur eux, j'ai très peur de la conciliation devant le juge aux affaires familiales comment cela peut-il se passer. Merci de votre réponse

Par **Laure11**, le **17/02/2012** à **17:52**

Bonjour,

Vous parlez de conciliation, il s'agit donc d'un divorce et vous avez un avocat.
Étant donné ce qui s'est passé, vous n'avez rien à craindre pour vos fils.